

# Léon Harmel, modèle du patron chrétien

Famille Chrétienne ARTICLE | 24/11/2015 | Par Guilhem Dargnies



**Alors que l'archidiocèse de Reims s'apprête à commémorer le centenaire de la mort de Léon Harmel, un de ses descendants, Émeric Saucourt-Harmel, dresse le portrait de cet esprit novateur, figure de proue du catholicisme social en France, qui inspira l'encyclique *Rerum Novarum* (1891).**

## En quoi Léon Harmel était-il un patron chrétien ?

Il était chrétien avant d'être patron ! Étudiant, il a pensé devenir prêtre. Il s'est donné deux ans pour éprouver cette vocation, avant de se sentir appelé au mariage. Avec sa femme, il vit la foi au quotidien. En reprenant l'usine dirigée par son père, il comprend où est son champ d'apostolat : le monde du travail.

## À l'époque, le paternalisme des patrons chrétiens va bon train. Comment s'en distingue-t-il ?

[Léon Harmel tourne carrément la page du paternalisme](#). Il confie la gestion des institutions sociales de son entreprise – la filature de laine du Val des Bois, près de Warmeriville (Marne) – aux ouvriers eux-mêmes. Selon lui, une telle approche relève du respect dû à la dignité humaine. Aussi rapporte-t-il à ses auditeurs, lors des conférences qu'il donne à travers la France, l'anecdote suivante.

Un beau jour, les ouvriers décident de mettre en place une boucherie coopérative pour bénéficier de prix moins chers que ceux de la boucherie du village. Suivant ce projet, Léon Harmel repère des erreurs dans la gestion de la coopérative. Mais il explique son choix, précisément, de ne pas intervenir : « Cela aurait été faire de l'ingérence », affirme-t-il. L'initiative personnelle prime selon lui, et il est préférable que les ouvriers se rendent compte eux-mêmes de leurs erreurs et qu'ils se corrigent d'eux-mêmes. Ce qui s'est effectivement produit dans le cas de la boucherie coopérative.

### ***L'initiative personnelle prime selon lui.***

De la sorte, il met en place un des principes de base de la doctrine sociale de l'Église, le principe de subsidiarité, selon lequel une instance supérieure ne doit pas intervenir dans ce qui peut être directement géré par une instance inférieure.

## Dans ce même esprit, Léon Harmel met aussi en place ce qu'il appelle des « conseils d'usine ».

En effet. À travers cette instance, ancêtre du comité d'entreprise aux dires de la plupart des historiens, des délégués ouvriers ont leur mot à dire sur les conditions de travail, et même sur les salaires. Le conseil d'usine étudie aussi les innovations que les ouvriers imaginent pour améliorer le travail, soit en termes d'hygiène et de sécurité, soit en termes d'amélioration à apporter à leur outil. L'ouvrier à l'origine d'une idée intéressante consacre une partie de son temps de travail à son développement et à son expérimentation. Et si cela s'avère concluant, il reçoit une prime. Grâce à ce dispositif, l'entreprise de Léon Harmel déposera beaucoup de brevets. De la sorte, [les ouvriers seront associés à la croissance de l'entreprise](#).

## **Léon Harmel était largement critiqué par ses contemporains. Que lui reprochait-on ?**

À l'époque, les défenseurs du libéralisme économique sacralisent la loi de l'offre et de la demande au point d'en faire le critère exclusif de la fixation des salaires. Pour Léon Harmel, comme le précisera le pape en 1891 dans l'encyclique *Rerum Novarum*, le salaire doit a minima permettre de mener une vie décente. Léon Harmel s'oppose aussi à la majorité des patrons, même catholiques, qui considèrent que les œuvres charitables envers les ouvriers ne peuvent provenir que de leur bon vouloir. Lui considère plutôt que ces œuvres sociales doivent être obligatoires.

Le dirigeant du Val des Bois essuie aussi les critiques de la part des socialistes pour qui tout ce qui vient des patrons est mauvais.

Quant à l'aristocratie, elle commence à se diviser lorsque Léon XIII écrit que la République semble durablement installée en France et qu'il ne s'agit plus de la combattre, mais d'entrer dans ses institutions pour la modifier de l'intérieur (*Inter Sollicitudines*, 1892). Certains aristocrates se rallient au régime républicain, mais d'autres refusent cette encyclique et continuent à espérer le retour de la monarchie. Léon Harmel s'attirera les foudres de ces aristocrates-là. Puisque lui, qui fait toujours à 100 % le choix de la fidélité au pape, se ralliera à la République.

***Lui, qui fait toujours à 100 % le choix de la fidélité au pape, se ralliera à la République.***

## **Et comment réagit le clergé à ses prises de positions ?**

Il n'a pas de franche opposition de la part du clergé. Avant la parution de *Rerum Novarum*, la position de l'Église sur le libéralisme n'est pas claire. Cette question divise les catholiques, y compris les évêques. De son côté, Léon Harmel va à Rome à peu près deux mois par an pour voir le pape et les cardinaux. En fonction de l'information qu'il y reçoit, il ajuste ce qu'il fait dans l'usine et ce qu'il dit dans ses conférences. De sorte que lorsque sort *Rerum Novarum*, Léon Harmel est en phase avec la position de la hiérarchie de l'Église au Vatican.

## **Léon Harmel sera aussi à l'origine de la création de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC). Comment ?**

À l'époque où le patronat chrétien finit par reconnaître le syndicalisme, il entend créer des syndicats mixtes, regroupant à la fois des patrons et des ouvriers. *Rerum Novarum* affirme que les syndicats peuvent être constitués des seuls salariés, voie dans laquelle Léon Harmel s'engouffre. Il essaie d'aplanir les obstacles à la naissance de syndicats chrétiens de ce type, ce qui permettra l'éclosion de la future CFTC.